



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 81308

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification sur la simplification du cadre réglementaire régissant le débit de boissons, en particulier concernant les dérogations temporaires à destination des associations. En effet, la complexité du cadre normatif actuel, réparti sur plusieurs textes législatifs et réglementaires, ne facilite pas la compréhension des règles en vigueur, notamment pour les associations sportives à l'occasion des événements qu'elles organisent. Ainsi elle l'interroge sur les mesures envisagées par le Gouvernement afin de simplifier et permettre une meilleure compréhension des différentes dispositions relatives au débit de boissons, et particulièrement en matière de buvettes temporaires tenues par des associations.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81308

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Réforme de l'État et simplification

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4464

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)